

Destinataire : Tous les détenteurs d'un permis de stationnement

Expéditeur : Service des stationnements

Date : Lundi 16 septembre 2024

Objet : Indexation de la tarification du stationnement

Bonjour,

En regard des paramètres établis par le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), nous vous informons que le Conseil d'administration de notre CIUSSS a adopté une résolution pour appliquer l'indexation 2024-2025 à la grille tarifaire des permis de stationnement.

La nouvelle tarification sera en vigueur :

- À compter de la paye no.21 pour les employés et gestionnaires abonnés
- À compter du 1^{er} octobre 2024 pour les abonnés avec prélèvement mensuel effectué par la Société Parc-Auto du Québec (SPAQ)

Grille tarifaire 2024-2025

Catégorie	Tarif	
Employés et gestionnaires rémunérés par le CIUSSS-EMTL		
Permis régulier	19,75 \$ / 2 semaines	prélèvement sur la paye
Places réservées ou intérieures	29,50 \$ / 2 semaines	prélèvement sur la paye
Médecins / Partenaires (employés externes ou contractuels)		
Permis régulier	43,00 \$ / mois	prélèvement mensuel préautorisé
Places réservées ou intérieures	64,00 \$ / mois	prélèvement mensuel préautorisé
Médecins résidents		
Permis régulier	21,65 \$ / mois	prélèvement mensuel préautorisé

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette note

